

Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

Définition des besoins

Le ministère des Services publics et Approvisionnement Canada au nom du ministère de la Défense nationale (MDN) à besoin de la fourniture et de la livraison d'un étanche à pression système pour les sous-marins de la classe Victoria.

La pression étanche (RSPE) est destiné à contenir les moteurs hors-bord du sous-marin (GFL) à des fins d'utilisation avec les canots pneumatiques du sous-marin. Le système RSPE permettra de protéger les moteurs hors-bord embarqués contre la pression de la mer et l'infiltration d'eau pendant les opérations de plongée. Lorsque le sous-marin plongées, les petits bateaux ainsi de rangement est inondée et tous les composants à l'intérieur sont soumis à la pression de la mer proportionnelle à la profondeur du sous-marin.

a. la RSPE système doit être composé de :

- i. une capsule RSPE capable de façon sécuritaire contenant un (1) le MDN 25 hp ou 30 HP moteur hors-bord
- ii. une entente de non-communication interchangeable configuration, capable de non-communication le moteur hors-bord, selon est nécessaire sur le plan opérationnel;
- iii. la capsule RSPE arrangements de montage de joindre la capsule du sous-marin.

b. le besoin est pour :

- i. la quantité de quatre (4) RSPE lots du système. À noter, un shipset comprend deux (2) systèmes RSPE;
- ii. tous les outils et de l'équipement d'essai à but spécial, les pièces de rechange et des pièces de rechange; et
- iii. tous les accompagnant la conception, l'essai, le soutien logistique intégré des données.

Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités que son système (selon le cas) satisfait aux exigences suivantes :

Récepteur sous pression étanche

Fonction

Le récepteur sous pression étanche (RSPE) a pour fonction de retenir solidement le moteur hors-bord (MHB) et son dispositif de retenue (DR) pour une utilisation avec la petite embarcation sélectionnée

Ouverture/fermeture du couvercle

Le couvercle du RSPE doit être facile à ouvrir, à fermer et à fixer à l'aide d'une équipe d'au plus deux (2) personnes.

Dépose/remise en place du MHB

La dépose et la remise en place d'un MHB et de son DR connexe à partir du RSPE doivent pouvoir être effectuées facilement et en toute sécurité par une équipe d'au plus quatre (4) personnes.

Interfaces

Interfaces externes

Le RSPE doit avoir une interface externe avec les dispositifs de montage du RSME.

Interfaces internes

Le RSPE doit avoir une interface interne avec les dispositifs de retenue du RSME.

Conception et construction

Dimensions

Le RSPE doit être dimensionné de telle sorte qu'il puisse être arrimé en toute sécurité, sans devoir démonter le plus gros des moteurs (MHB) suivants, ou des moteurs de taille similaire, identifiés pour l'arrimage prévu dans le RSPE :

moteur à carburants multiples (MCM) de 35 HP Evinrude;

Yamaha 25 HP.

Compatibilité

Le RSPE doit être compatible avec ses DM dans le puits d'APE (tel que défini par le dessin de référence 1) sous les trappes de puits d'APE, et laisser suffisamment d'espace pour :

un deuxième RSPE et les dispositifs de montage connexes;

le retrait et la remise en place, sans démontage, de l'un des MHB;

permettre d'arrimer les deux (2) petites embarcations dégonflées de six (6) ou 10 personnes et de quatre (4) réservoirs à carburant souples remplis de 18 gallons américains.

Ouverture avec couvercle

Dimensions de l'ouverture et du couvercle

Le RSPE doit avoir une ouverture étanche à l'eau et à la pression comportant un couvercle par laquelle l'un ou l'autre des MHB peut être retiré ou remis en place.

Emplacement du couvercle

Cette ouverture avec couvercle doit être située à l'extrémité du RSPE qui fait face à la petite embarcation et à l'espace de rangement de réservoirs à carburant souples dans le puits d'APE.

Interférence du couvercle

Une fois ouvert, le couvercle du RSPE ne doit pas empêcher de retirer un MHB et son DR du RSPE ouvert.

Dispositifs de fixation du couvercle – Emplacement

Les dispositifs de fixation du couvercle du RSPE doivent être situés de manière à être facilement accessibles depuis l'extrémité fonctionnelle du puits d'APE.

Dispositifs de fixation du couvercle – Dimensions

Les dispositifs de fixation du couvercle du RSPE doivent être dimensionnés de manière à pouvoir être manipulés par le personnel avec ou sans gants.

Équilibrage de pression

Il doit être facile d'accéder au RSPE afin d'équilibrer la pression.

Accessibilité pour essais sous vide

Il doit être facile d'accéder au RSPE afin de réaliser des essais sous vide.

Drainage

Il doit être facile d'accéder au RSPE afin de drainer toute l'eau accumulée.

Matériaux

Sécurité des matériaux

Le RSPE doit être composé de matériaux non dangereux.

Pertinence des matériaux

Le RSPE doit être composé de matériaux pouvant être utilisés dans l'environnement marin submergé.

Durée de vie des matériaux

Les matériaux du RSPE doivent présenter une durée de vie d'au moins neuf (9) ans.

Couleur

Les matériaux du RSPE doivent être de couleur noire et non réfléchissants.

Environnement

Température

Le RSPE doit fonctionner à des températures entre -40 °C et +48 °C.

Pression nominale

Le RSPE doit, lorsqu'il est vide, pouvoir résister à une pression nominale d'eau de mer de 35 bars.

Limites de fatigue

Le RSPE doit survivre jusqu'à 15 cycles à 35 bars.

Non utilisé

Sous-vide

Le RSPE doit pouvoir supporter un vide de 90 mbars pendant 15 minutes.

Chocs

Le RSPE doit, lorsqu'il contient l'un ou l'autre MHB, et lorsqu'il est monté dans les dispositifs de montage, satisfaire aux exigences de résistance aux chocs de grade 3 telles que définies dans le document de référence 2.

Vibrations

Le RSPE doit, lorsqu'il contient l'un ou l'autre MHB et lorsqu'il est monté dans les dispositifs de montage, être résistant aux vibrations et satisfaire aux exigences de résistance aux vibrations telles que définies dans le document de référence 3.

Maintenance du RSPE

La maintenance du RSPE doit être définie.

Maintenance préventive

La maintenance préventive du RSPE doit être constituée de programmes de maintenance préventive qui peuvent être effectués périodiquement par l'équipage. Ces programmes doivent inclure, pour les activités de maintenance préventive ayant une incidence sur l'intégrité de l'étanchéité à l'eau/à la pression pour le RSPE, un essai sous vide à la fin de ces activités de maintenance préventive.

Dispositif de retenue du MHB

Fonction

Le DR de MHB sert à fixer et à protéger les MHB dans le RSPE et à réduire au minimum le bruit et les vibrations résultant du contact entre le MHB et le RSPE causé par le mouvement du RSPE

Interfaces

Interfaces externes du RSPE

Le DR du MHB doit avoir des interfaces externes avec l'extérieur du RSPE.

Interfaces externes du MHB

Le DR du MHB doit avoir des interfaces externes avec l'extérieur du MHB.

Dispositifs de fixation

Les DR de MHB doivent être attachés au RSPE de sorte qu'on ne risque pas de les perdre en retirant ou remettant en place le moteur.

Conception et construction

Dimensions

Le DR de MHB doit pouvoir recevoir, dans le RSPE, les moteurs hors-bords (MHB) suivants :

MCM Evinrude 35 HP;

Yamaha 25 HP.

Des jeux distincts de DR de MHB sont acceptables.

Retrait/Remplacement

Le DR de MHB doit être facilement déposé du MHB ou remis en place sur celui-ci par au plus deux (2) personnes.

Niveau de bruit au moment du retrait ou de la remise en place du MHB

Le DR de MHB doit réduire au maximum le niveau de bruit associé à la dépose et à la remise en place du MHB du RSPE.

Matériaux

Sécurité des matériaux

Le DR de MHB doit être composé de matériaux non dangereux.

Perméabilité des matériaux

Les matériaux du DR de MHB doivent être non perméables.

Susceptibilité des matériaux

Les matériaux du DR de MHB ne doivent pas perdre leur intégrité ou leur capacité mécanique lorsqu'ils sont en contact avec de l'eau salée, de la graisse ou du carburant.

Durée de vie des matériaux

Les matériaux du DR de MHB doivent présenter une durée de vie d'au moins neuf (9) ans.

Couleur

Les matériaux du DR de MHB doivent être de couleur noire et non réfléchissants.

Environnement

Température de fonctionnement

Le DR de MHB doit fonctionner à des températures entre -40 °C et +48 °C.

Chocs

Le DR de MHB doit, lorsqu'il contient l'un ou l'autre MHB et lorsqu'il est fixé sur le RSPE et que le RSPE se trouve dans les dispositifs de montage, satisfaire aux exigences de résistance aux chocs de grade 3 telles que définies dans le document de référence 2.

Vibrations

Le DR de MHB doit, lorsqu'il contient l'un ou l'autre MHB et lorsqu'il est fixé sur le RSPE et que le RSPE se trouve dans les dispositifs de montage, résister aux vibrations et satisfaire aux exigences de résistance aux vibrations telles que définies dans le document de référence 3.

Maintenance

Les exigences de maintenance du DR de MHB, le cas échéant, doivent être définies.

Maintenance préventive

La maintenance préventive du DR de MHB doit être constituée des programmes de maintenance préventive qui peuvent être effectués périodiquement par l'équipage.

Dispositifs de montage du RSPE

Fonction

Le dispositif de montage (DM) du récipient sous pression étanche (RSPE) a pour fonction de fixer le RSPE au sous-marin à l'intérieur du puits d'APE

Interfaces

Interface externe du RSPE

L'extérieur du RSPE doit avoir une interface externe avec le DM du RSME.

Interface externe du sous-marin

Le DM du RSPE doit avoir une interface externe avec l'extérieur du sous-marin à l'aide des plaques de montage de RSPE existantes du sous-marin, comme le montre le dessin du document de référence 1.

Conception et construction

Dimensions

Un DM de RSPE doit posséder les dimensions qui permettent le montage d'un (1) RSPE.

Non utilisé

Montage/démontage

Le DM de RSPE doit facilement être démonté et réassemblé afin de permettre le montage et le démontage du RSPE.

Sécurité de l'interface DM/RSPE

L'interface DM de RSPE/RSPE doit maintenir le RSPE solidement en place indépendamment de la vitesse et de la profondeur.

Bruit et vibrations de l'interface DM/RSPE

L'interface du dispositif de montage de RSPE/RSPE doit empêcher le bruit et les vibrations entre le RSPE et les dispositifs de montage de RSPE indépendamment de la vitesse et de la profondeur du sous-marin.

Matériaux

Sécurité des matériaux

Le DM de RSPE doit être composé de matériaux non dangereux.

Convenance des matériaux

Le DM de RSPE doit être composé de matériaux adaptés à l'environnement marin submergé.

Durée de vie des matériaux

Les matériaux du DM de RSPE doivent présenter une durée de vie d'au moins neuf (9) ans.

Couleur

Le DM de RSPE doit être de couleur noire et non réfléchissant.

Environnement

Température de fonctionnement

Le DM de RSPE doit fonctionner à des températures entre -40 °C et + 48 °C.

Chocs

Le DM de RSPE doit, avec un RSPE monté et contenant l'un ou l'autre MHB, satisfaire aux exigences de résistance aux chocs de grade 3 telles que définies dans le document de référence 2.

Vibrations

Le DM de RSPE doit, avec un RSPE monté et contenant l'un ou l'autre MHB, résister aux vibrations et satisfaire aux exigences de résistance aux vibrations telles que définies au document de référence 3.

Maintenance

La maintenance du DM de RSPE doit être définie.

Maintenance préventive

La maintenance préventive du DM de RSPE doit être constituée des programmes de maintenance préventive qui peuvent être effectués périodiquement par l'équipage.

Dans l'ensemble des contraintes du système

- a. la RSPE système doit peser 1 000 kg ou moins. Le système RSPE comprend deux RSPE, le MAS et de la DSA. Le GFL, des bateaux et des réservoirs souples de carburant sont exclues du calcul du poids.
- b. le RSPE système doit être neutre en effervescence +/- 200 kg du poids du système RSPE.

Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :
Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Une demande de propositions (DP) a été publiée sur le site achatsetventes.gc.ca de 2018/07/03 à 2018/09/14 pour lequel le Canada a reçu une réponse à bâtir un étanche à pression du système. La réponse identifié une exigence lacune dans la demande de soumissions initiale qui est maintenant saisies précédemment dans l'ensemble des contraintes à l'article 3.3.7. Après avoir évalué la seule soumission et demandant des renseignements sur les capacités supplémentaires du soumissionnaire, le Canada est la compréhension que le soumissionnaire est en mesure de régler toutes les contraintes de l'exigence et est le seul soumissionnaire qui peut répondre au besoin. Toutefois, parce que les exigences ont changé, ce PAC est affiché avec la conviction qu'une seule personne est en mesure d'exécuter le contrat a permis en vertu du Règlement sur les marchés de exceptions.

Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6(d)

Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513

Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de x années, à partir du Décembre 1, 2018 jusqu'au Décembre 1 2020.

Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de \$2,000,000.00 - \$2,750,000.00 (TPS/TVH en sus).

Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Canadian Maritime Engineering Limited
90 Thornhill Drive
Dartmouth, NS B3B 1S3

Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont Décembre 7, 2018

Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Ryan Gigliotti
455 boulevard de la carrière
Gatineau, Québec
K1A 0S5
Téléphone : 819-939-5697
Courriel : ryan.gigliotti@tpsgc-pwgsc.gc.ca